

Note d'informations aux Parents

Chers parents,

Je vous prie de trouver ci-après quelques informations relatives à l'organisation de cette fin d'année scolaire 2023-2024.

1. DOSSIERS DE REINSCRIPTION

Dès les conseils de classe terminés, nous donnerons les dossiers aux élèves. **Les dossiers de réinscription devront impérativement être rendus au Professeur Principal pour le 27 juin 2024**, afin de comptabiliser les différentes options pour la constitution des classes. Notifiez bien le covoiturage dans le dossier à condition que les options choisies et l'équilibre des classes rendent possibles cette éventualité.

2. RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES ET DES BADGES « RESTAURATION »

La caution, déduction faite d'éventuelles amendes, en cas de perte d'un manuel, sera rendue sous forme d'un chèque à chaque élève.

Les élèves rendront leur badge restauration afin qu'il leur soit redonné à la rentrée prochaine.

Jours de restitution des manuels et des cartes de cantine en salle 108	Classes
Vendredi 21 juin pour les 4èmes partant en stage	14h
Vendredi 28 juin	8h/9h: 3èmes 13h/14h: 4èmes 14h/15h: 5èmes 15h/16h: 6èmes

3. FIN DES COURS

En raison du déroulement des épreuves écrites du Brevet des Collèges le lundi 1^{er} juillet, le mardi 2 juillet pour lesquelles la plupart des enseignants sont convoqués (surveillance), le jeudi 04 juillet (corrections), **les élèves des niveaux de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront pas cours et termineront l'année scolaire le vendredi 28 JUIN à 16h00.**

Les élèves de 4^{ème} Découvertes des Métiers et volontaires suivront leur stage du 24 juin au 28 juin 2024 et pour ceux qui le souhaitent jusqu'au 5 juillet (les élèves peuvent encore demander une convention de stage auprès du secrétariat), les autres suivront leur emploi du temps normal du 24 au 28 juin.

Pensez bien à enlever les cadenas et les affaires de vos casiers !

Il reste encore de nombreux vêtements et sacs à la Vie Scolaire lesquels ne peuvent pas appartenir aux fantômes de Saint Oyend, du moins je l'espère...

Tous mes remerciements à l'APEL qui a organisé de multiples manifestations (vente de parfums, Cerdon, de fromages, de charcuteries ...). Un soutien sans faille et plus qu'appréciable.

Le traditionnel barbecue aura lieu le **vendredi 28 juin à partir de 19h**. Un véritable moment de convivialité ! Venez nombreux et je vous remercie d'avance pour aider les membres de l'APEL dans cette importante organisation avant pour l'installation à partir de 14h et après pour le rangement.

4. POUR LES ELEVES DE 3^{ème}

Le mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 juin (matin) l'équipe pédagogique des 3èmes organise une révision spécifique pour le DNB. Les élèves de 3^{ème} termineront les cours le vendredi 28 juin à 12h00 pour les externes, à 13h00 pour les demi-pensionnaires après la prise du repas.

Le collège remettra **les résultats de l'affectation le mercredi 26 juin à partir de 16h**.

Il est OBLIGATOIRE qu'un des deux parents vienne signer la fiche d'affectation ainsi que la fiche de compétences en vue de l'obtention du Brevet sinon celles-ci ne pourront pas être prises en compte. Les parents séparés devront se présenter les deux.

Les spécialités ou options proposées par chaque lycée figureront dans le dossier d'inscription.

Nous remettrons également les attestations ASSR2, PIX (documents à conserver soigneusement sans la possibilité de les récupérer, une fois perdus) la convocation aux épreuves écrites ainsi que le code d'accès aux résultats.

➤ **Jeudi 27 juin 2024**

Les inscriptions commenceront ; **les familles devront confirmer leur affectation auprès du lycée au plus tard le vendredi 28 juin. Passé ce délai, la place sera considérée vacante.**

Il vous appartient de contacter le lycée d'accueil pour les modalités d'inscription.

Pour les élèves affectés au Lycée du Pré Saint Sauveur, nous vous remettrons le dossier d'inscription papier le 26 juin 2024. Pour les familles qui ont effectué un vœu hors académie, nous n'aurons pas la réponse immédiatement. Je vous conseille de téléphoner ou de vous rendre directement dans l'établissement demandé, notamment pour le département de l'AIN.

➤ **Du 28 au 30 juin 2023**

Les élèves non affectés doivent préciser leurs nouveaux vœux à l'établissement d'origine (collège) qui devront saisir les nouvelles solutions d'affectation. Au fur et à mesure des désistements, pour compléter les structures, les établissements d'accueil procéderont à l'appel des élèves inscrits en liste supplémentaire dans l'ordre d'inscription sur cette liste.

Cette règle s'applique jusqu'en septembre.

Cette procédure concerne les lycées d'enseignement public et privé, cependant les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement privé doivent prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

L'administration du collège sera en vacances le 10 juillet 2024 au soir.

Réouverture de l'Institution Saint Oyend

le 21 août 2024 au matin.

En espérant que l'ensemble de l'équipe du collège a répondu à vos attentes durant cette année et vous remerciant pour votre confiance, je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes vacances et une bonne continuation dans leurs études à tous les élèves qui nous quittent.

A bientôt.

Le Directeur,
F. THEODORI